

# **BILAN DE L'ACTION C.T.M.A. SUR L'AVEN - STER GOZ EN 2013**



Réalisé par DUIGOU Gilbert, Yann DENIS et Ronan LE BARS

**Mars 2014**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>2</b>
<b>I POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE</b>	<b>2</b>
1.1 Répartition du temps de travail du technicien rivière	2
1.2 Suivi des propriétaires riverains sur l'Aven Ster Goz	3
1.3 Expertise complémentaire sur les ouvrages liés à la continuité	3
1.3.1 Méthodologie	3
1.3.2 Prospection sur les affluents du Ster Goz	4
1.3.3 Prospection sur le bassin de l'Aven	4
1.3.4 Bilan des prospections	4
1.4 Information et communication	5
1.4.1 Support de communication	5
1.4.2 Information auprès du public	5
<b>2 TRAVAUX REALISES EN 2013</b>	<b>6</b>
2.1 Situation du personnel sur le CTMA Aven-Ster Goz	6
2.1.1 Organisation	6
2.1.2 Formations	7
2.2 Suivi des travaux de restauration et d'entretien	7
2.2.1 Travaux sur le Ster Goz	7
2.2.2 Travaux sur l'Aven	8
2.3 Travaux complémentaires au chantier d'entretien	10
2.3.1 Travaux d'urgences	10
2.3.2 Travaux divers	10
2.4 Travaux des AAPPMA	11
<b>3 BILAN DES ACTIONS ASSOCIEES EN 2013</b>	<b>12</b>
3.1 Inventaire frayères saumons 2012 / 2013	12
3.2 Inventaire frayères saumon 2013/2014	13
3.3 Indice d'abondance saumon 2013	14
<b>4 PROJET D'ACTIVITES POUR 2014</b>	<b>15</b>

## *Préambule*

Depuis janvier 2013, un « Contrat Territorial Milieu Aquatique » (CTMA) est en place à l'échelle du bassin de l'Aven Ster Goz. Il est porté par les deux communautés de communes riveraines, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

La mise en place du CTMA de l'Aven Ster Goz a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) soumise à enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 20 décembre 2012 au 21 janvier 2013. Quatre observations ont été formulées sur les registres d'enquête mais aucune ne contient d'avis défavorable à la déclaration d'intérêt général.

L'arrêté du préfet a été signé le 3 Avril 2013. Il a été affiché dans les mairies de Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon, Tourc'h, Rosporden-Kernével, Melgven, Pont Aven et Névez pendant un mois.

L'année 2013, première d'un programme triennal, est à considérer comme une année de transition, entre les contrats qui se sont déroulés sur le Ster Goz de 1998 à 2012 et le CTMA mis en place sur l'Aven-Ster Goz en 2013.

En effet, l'évolution du partenariat, de la surface de territoire et de linéaire concerné, la restructuration de l'équipe réalisant les travaux mais également la nature des interventions que celle-ci est amenée à réaliser modifient le fonctionnement des années passées.

Un temps d'adaptation à cette nouvelle organisation est nécessaire et doit être prise en compte pour appréhender le bilan 2013.

### *1 Poste de Technicien de Rivière*

Gilbert DUGOU, a travaillé à temps partiel (80%) sur l'année 2013 avec un temps de travail réparti entre l'Aven (4/5<sup>ème</sup>) et le Ster Goz (1/5<sup>ème</sup>) jusqu'à la fin novembre, date de son départ à la retraite.

Ce partage a été globalement respecté même si le temps passé sur l'Aven a sans doute été un peu supérieur compte tenu des impératifs liés au nouveau périmètre et au nombre important d'ouvrages à prospecter. Il faut également noter que certaines activités comme le suivi des riverains sont communes aux deux secteurs.

#### **1.1 Répartition du temps de travail du technicien rivière**

La synthèse des données du tableau de bord du Technicien Rivière fait apparaître la répartition de son temps de travail sur l'année 2013 (du 1er janvier 2013 au 30 novembre 2013) comme suit :

- 50 % du temps a été consacré au complément d'expertise sur les ouvrages,
- 20% au suivi des riverains et des autorisations de travaux.
- 15 % a été consacré à la collecte de données,
- 15 % a été consacré à l'administratif, aux activités diverses liées au fonctionnement et à la communication,

Sur l'année 2013, le travail administratif a essentiellement concerné :

- L'organisation et le suivi du chantier 2013,
- La gestion du matériel et le fonctionnement du chantier,
- Une partie du suivi du personnel constituant l'équipe d'entretien,
- La préparation et le suivi du budget du CTMA en concertation avec Ronan LE BARS, Technicien Rivière du CTMA Ellé29-Isole porté également par la Cocopaq.

- La réalisation des bilans des inventaires frayères saumon et obstacles à la migration
- La réalisation d'un bilan des actions menées en 2013.
- La préparation du programme de travaux et du planning prévisionnel du CTMA de l'Aven Ster Goz 2014,
- Le suivi des riverains et la mise à jour de l'inventaire pour le CTMA,

## **1.2 Suivi des propriétaires riverains sur l'Aven Ster Goz**

Dans un premier temps, un travail d'inventaire des riverains de l'Aven et la mise à jour du fichier des riverains du Ster Goz ont été nécessaires pour préparer et lancer les demandes d'autorisations de travaux indispensables à la mise en place du CTMA de l'Aven Ster Goz. (Exemple de demande d'autorisation en **annexe**).

### **- Autorisations de travaux :**

Un fichier complet des riverains de la globalité du bassin versant a été réalisé sur la base des données cadastrales des deux communautés de communes concernées.

L'objectif est d'aboutir, à terme, à un système de gestion identique de l'ensemble des riverains des bassins versants des rivières du quart Sud-Est Finistère.

Une information sur le nouveau CTMA de l'Aven Ster Goz ainsi que sur l'enquête publique le concernant, a été communiquée par courrier à l'ensemble des riverains du Ster Goz et à ceux concernés par les trois premières années d'actions sur l'Aven. Ce courrier était accompagné d'une demande d'autorisation de travaux en double exemplaire.

912 courriers ont été expédiés pour les 3 premières années de travaux. Le nombre de retour au 31/10/2013 était de 464 autorisations écrites et 6 autorisations verbales.

Ces autorisations ont également nécessité environ 100 contacts téléphoniques, 20 recherches de contact dans les fermes et 3 rencontres sur le terrain pour précisions et définition du travail à effectuer.

Quelques refus ont aussi été enregistrés, avec des arguments le plus souvent sans lien direct avec les actions proposées dans le cadre du contrat.

Le retour de ces autorisations permet de mettre à jour le fichier des riverains et le fonds de carte qui sert de guide à l'équipe lorsqu'elle se déplace sur le terrain pour effectuer les travaux.

## **1.3 Expertise complémentaire sur les ouvrages liés à la continuité**

### **1.3.1 Méthodologie**

A l'aide d'une fiche de collecte de données, chaque ouvrage a été visité et mesuré avec les moyens et les compétences disponibles. Des photos ont été prises en amont, en aval et à l'intérieur de l'ouvrage pour compléter les données.

A partir des données ainsi collectées, une fiche détaillant la situation observée a été rédigée. Dans la mesure du possible, une ou plusieurs solutions sont proposées, précisant notamment par qui les travaux pourraient être réalisés. Un plan peut accompagner la proposition d'aménagement.

Quelques difficultés compliquent le bon déroulement des visites. :

- le défaut d'autorisation de travaux,
- le défaut d'entretien de la végétation aux abords de l'obstacle,
- un manque de connaissances de certains matériaux existants (dimensionnement, poids, coût...)

### 1.3.2 Prospection sur les affluents du Ster Goz

Une prospection a été faite sur 31 sites afin d'étudier les travaux d'aménagements nécessaires sur les obstacles à la migration restant à traiter après les trois CRE. Ce travail a permis d'approcher une méthode de prospection qui a été appliquée sur l'Aven.

### 1.3.3 Prospection sur le bassin de l'Aven

Sur les 219 ouvrages décrits dans le diagnostic du bureau d'étude, une présélection de sites a été réalisée en fonction des linéaires amont, de l'intérêt des cours d'eau ainsi qu'en retenant les classes 3, 4 et 5 de difficulté de franchissement.

En 2013, une visite a été réalisée sur l'Aven sur 137 sites pour un complément d'« expertise » et/ou pour proposer des solutions techniques.

L'objectif de ce travail a été de faire ressortir :

- Ceux que l'équipe du CTMA serait en mesure de réaliser,
- Les travaux plus lourds nécessitant l'intervention de gros matériel et donc à confier soit au personnel de communes, soit à un syndicat de voirie, soit à une entreprise privée avec ou non la participation de l'équipe CTMA pour les finitions.
- Les obstacles ou groupes d'obstacles qui nécessitent une étude approfondie qui préciserait les coûts et les moyens techniques spécifiques à mettre en œuvre.

### 1.3.4 Bilan des prospections

Lors de l'étude réalisée dans le cadre de la mise en place du CTMA Aven Ster Goz menée par le bureau d'étude Hydro concept, un inventaire des obstacles à la continuité piscicole a été réalisé sur l'Aven. 219 ouvrages ou obstacles y ont été recensés.

Sur le Ster Goz, un inventaire a été réalisé en 2007 et 16 obstacles ont été supprimés durant les trois contrats restauration entretien qui se sont succédés (1998-2012). 33 obstacles restent encore à traiter sur les affluents.

Ce travail a fait l'objet d'un dossier qui regroupe l'ensemble des ouvrages prospectés et leurs projets associés.

Le bilan des prospections est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>STER GOZ</b>			
33 Ouvrages répertoriés	33 abordés	1 restant à voir	
Pas d'autorisation d'accès	1		
Pas d'intérêt	1		
	31 Prospectés		
Dépendant d'une action réglementaire	10		
Propositions	21	Equipe CTMA	6
		Autres*	15

<b>AVEN</b>			
133 ouvrages répertoriés	143 abordés	14 Restant à revoir	
Pas d'autorisation d'accès	6		
	137 Prospectés		
Inaccessible	8		
Rien à faire	7		
Etude spécifique	29	Dont 27 groupés	
Propositions	95	Dont 29 groupés	
		Equipe CTMA	30**
		Autres*	65

\*Autres = Personnel communal ou syndicat de voirie ou entreprise privée

\*\* (33 suivant le choix de l'aménagement)

Au total, ce sont environ trente-six ouvrages qui pourraient être traités par l'équipe du CTMA mais certains de ceux-ci dépendent d'une action réglementaire préalable.

Les autres aménagements, nécessitant des travaux lourds devront être confiés à des entreprises ou aux services communaux ou intercommunaux. Ils nécessiteront un travail d'information, de concertation et des moyens financiers conséquents car ils entraînent parfois d'importants travaux de voirie.

La synthèse technique issue de ce travail est présentée en **annexe**.

## 1.4 Information et communication

### 1.4.1 Support de communication

Dans le cadre du démarrage du nouveau contrat, une nouvelle plaquette de présentation de l'action a été conçue. Celle-ci a notamment été envoyée à l'ensemble des propriétaires riverains contactés pour les autorisations de travaux. Elle figure en **annexe**.

**Restaurer et entretenir les rivières**  
CONTRAT TERRITORIAL MILIEU AQUATIQUES AVEN STER GOZ  
2013-2015

**Action n°3 : réduction du piédonnement des berges**  
La dégradation des berges par le piédonnement ou la présence d'obstacles non aménagés (boulders, pierres...) a pour conséquence le colmatage du substrat (fond ou cours d'eau), la dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau (dégradation) ainsi que des risques sanitaires pour l'homme et les animaux (contamination bactériologique).  
Conscient de ce problème, le Coespis propose aux riverains d'installer des dispositifs visant à limiter l'accès aux animaux au cours d'eau. Des pompes à pierres ou des dispositifs similaires seront à disposition des riverains avec une aide de 60% sur la base d'une convention.  
En grande partie déjà réalisée dans le cadre du programme Aven-Béton-Mémère, cette action sera poursuivie au sein des prochaines années.

**Les autres actions du contrat**  
En parallèle de ce contrat, il est prévu d'effectuer des interventions complémentaires dans différents domaines :  
- Communication et présentation du contrat,  
- Suivi des actions réalisées et des impacts,  
- Mise en œuvre d'indicateurs de suivi du régime,  
- Evaluation et bilan à l'issue de l'activité.

Gilbert DUGOU et Ronan LE BARS, Techniciens de Rivière  
Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (Coespis)  
à NEZ ENOZ DAMNÉ - rue de la R. - 22204 QUIMPERLE Cedex  
Tél : 02 98 33 14 77

Depuis de nombreuses années, les bénévoles des Associations Amateurs de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Ster-Goz, de l'Union et des Amis de la Rivière de Scaër et de Port Aven travaillent pour l'entretien et la préservation des cours d'eau du bassin versant de l'aven.  
En 1998 sur le Ster-Goz, avec la compétence « Contrats de Restauration et d'entretien pluriannuels des cours d'eau », la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (Coespis) s'est inscrite dans un engagement de gestion à l'égard des cours d'eau, principale source d'eau potable pour l'agglomération.  
Avec la création de la Communauté d'Agglomération (CCA), les deux communautés ont aujourd'hui en place une nouvelle action élargie à l'ensemble du bassin versant de l'aven-Ster-Goz pour la période 2013-2015. L'objectif est d'aller plus loin que les travaux réalisés jusqu'à présent et d'avoir part de participer ces travaux à l'avenir bénéficiant à l'ensemble des riverains.  
Pour mettre en œuvre ce programme de trois ans, les deux communautés ont mis en place un partenariat avec les quatre AAPPMA du bassin versant et reçu le soutien de l'Agence de l'Eau de la Région du Centre Ouest et des structures publiques de distribution d'eau du territoire de la Coespis.

www.coespis.com  
CCAO 2013

### 1.4.2 Information auprès du public

La mission d'information dont était chargé le Technicien Rivière dans le cadre des CRE s'est poursuivi cette année. Quatre actions d'information ont été réalisées :

- Une intervention et visite de chantier pour une classe de cinquième du collège Léo FERRE de Scaër



- Une information et visites d'aménagements auprès de douze professeurs de lycées agricoles provenant de divers établissements de France, dans le cadre de la formation continu assuré par l'AGRO CAMPUS de BEG MEIL.



- Une exposition, tout public, au centre culturel de Scaër dans le cadre de la semaine de la science. (voir revue de presse en **annexe**)
- Une exposition au manoir de Kernault dans le cadre de la fête de l'automne.



## 2 Travaux réalisés en 2013

### 2.1 Situation du personnel sur le CTMA Aven-Ster Goz

#### 2.1.1 Organisation

L'ensemble du personnel est employé par la COCOPAQ.

Une modification de l'organisation du personnel est apportée depuis le 1er janvier 2013. Yann DENIS a pris le poste d'encadrant d'une équipe de trois agents qui a effectué les travaux de restauration, d'entretien et de petits aménagements.

Du 1er janvier au 31 décembre, le total des heures travaillées sur le terrain par les agents d'entretien et l'encadrant, s'élève à 3704 heures sur l'Aven et 2092 heures sur le Ster Goz. Le pourcentage des heures passées sur chaque cours d'eau correspond globalement à ce qui avait été programmé, avec toutefois 16 jours de moins sur le Ster Goz qui ont été basculées sur l'Aven.

Le déficit de 732 heures correspond aux absences pour maladie ou accident, absences diverses liées aux formations du personnel et aux travaux d'urgences.

## 2.1.2 Formations

Les agents de l'équipe du CRE ont participé cette année à diverses sessions de formation :

- Benjamin LE BLOA a bénéficié de 11 jours de formations qui se déclinent de la façon suivante : 5 jours chez les pompiers pour obtenir de nouveaux grades dans sa fonction de pompier volontaire, 3 jours portant sur la « biodiversité des milieux aquatiques: faunes et flores » et 3 jours sur la « réparation et l'entretien du petits matériels d'espaces verts ».
- Laurent GALLO a bénéficié de 12 jours de formations : étant passé stagiaire au 1er janvier, il a suivi durant 5 jours sa « formation d'intégration ». Il a aussi effectué son 1er recyclage SST, 3 jours sur la « biodiversité des milieux aquatiques : Faunes et Flores » et 3 jours sur la « réparation et l'entretien du petit matériels d'espaces verts ».
- Grégory LAZ a bénéficié de 3 jours pour la formation « biodiversité des milieux aquatiques : Faunes et Flores ».
- Yann DENIS a bénéficié de 8 jours de formations. 3 jours pour « la biodiversité des milieux aquatiques : Faunes et Flores », 3 jours pour la « réparation et l'entretien du petits matériels d'espaces verts et 2 jours sur « l'entretien professionnel individuel »

## 2.2 *Suivi des travaux de restauration et d'entretien*

En 2013, le suivi des travaux a été assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Les cartes avec le code couleurs, réalisées auparavant sur les CRE du Ster Goz, n'ont été utilisées cette année que sur cinq ruisseaux. Sur tous les autres secteurs, une évaluation globale permet de présenter le tableau récapitulatif (cartes en annexe).

### 2.2.1 Travaux sur le Ster Goz

Les travaux « d'entretien » ont été réalisés en début d'année sur le secteur moyen de la rivière (linéaire de 2,9km) ainsi que sur 5 tronçons d'affluents principaux (Véronique, Dour an Paon, Trégana, Goarlot et Stang Moustoir) sur un linéaire de 6,3km conformément au programme prévisionnel.

La partie programmée en « entretien » sur les têtes de bassin du Ster Goz a été réalisée sur 16,4 km à partir du 7 novembre. Elle n'a pu être terminée totalement compte tenu de la prolongation de l'activité de l'équipe sur l'Aven pour rechercher le maximum de linéaire « restauré ».

Avant

Après



Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés sur le Ster Goz :

(km)		Cours d'eau	Travaux d'entretien	Travaux d'urgence	Total
Ster goz	Rivière	Ster Goz aval		0.70	0.70
		Ster Goz median	2.86	0.27	3.13
	Ruisseaux	Dour an Paon aval	1.52		1.52
		Goarlot aval	0.40		0.40
		Stang Moustoir aval	0.53		0.53
		Tregana aval	2.26		2.26
		Veronique aval	2.55		2.55
	Chevelus	Goarlot	1.22		1.22
		Kerancalvez amont	0.63		0.63
		Kerhat	1.05		1.05
		Kerlegan	0.50		0.50
		Kermorn	0.80		0.80
		Kerny	0.55		0.55
		Moustoulgoat amont	2.49		2.49
		Petit Perrin	0.49		0.49
		Prat Lez	0.66		0.66
		Quilhouarn	0.47		0.47
		Quinquis amont	1.89		1.89
		Rozhuel	0.19		0.19
		Stang Dour	0.56		0.56
		Stang Moustoir	0.94		0.94
		Trebalay	0.12		0.12
	Tremeur	1.27		1.27	
Tromelin	0.22		0.22		
Veronique amont	1.41		1.41		
Total général			<b>25.56</b>	<b>0.98</b>	<b>26.53</b>

### 2.2.2 Travaux sur l'Aven

La « restauration » sur les affluents de l'Aven ayant été plus importante que l'estimation calculée pour bâtir le programme du CTMA, l'amont du ruisseau de Pont ar C'hleudic et la partie la plus amont de l'Aven n'ont pu être réalisés en 2013. Un linéaire de 12,6 km a été restauré sur les 20 Km programmés. Le planning a été respecté avec le début des travaux sur l'Aven dès le 7 mars et prolongé jusqu'au 6 novembre pour se rapprocher au mieux du programme, sans trop porter atteinte à l'objectif d'entretien sur le Ster Goz.



Avant



Après



Avant



Après

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux de restauration réalisés sur l'Aven :

(km)		Cours d'eau	Travaux de restauration
Aven amont	Riviere	Aven	0.06
	Ruisseaux	Aven	0.45
		Coadry	6.60
		Kernabat	0.59
		Mine Gerveur	0.42
		Pont ar C'hleudic	2.17
		Restambern	2.36
Total général			<b>12.65</b>

## 2.3 Travaux complémentaires au chantier d'entretien

### 2.3.1 Travaux d'urgences

En début d'année 2013, 11,5 journées ont été consacrées aux travaux d'urgences sur le Ster Goz en dehors de la partie moyenne de la rivière incluse dans le programme prévisionnel soit 980m.

Exemple de travaux d'urgences : dessouchage de grands sapins à l'ancienne pisciculture de Kergonval sur la commune de Bannalec



Avant



Après

### 2.3.2 Travaux divers

Quand l'occasion se présente, l'équipe utilise les fûts des arbres tombés pour protéger les rives qui montrent des débuts d'érosion. Le reste est utilisé pour la confection d'une fascine en comblement d'une forte érosion.



Exemple : Protection de rive et fascine à Keramperhec sur la commune de Kernével

Un ancien piétinement a également été comblé en utilisant le bois coupé à proximité sur le ruisseau de Trégana.

## 2.4 Travaux des AAPPMA

Les travaux réalisés depuis de nombreuses années sur le bassin de l'Aven par l'AAPPMA de Pont Aven et l'AAPPMA de l'Aven et des étangs de Rosporden sont maintenant intégrés au contrat. Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

(km)		Cours d'eau	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	Total
Aven	Riviere	Aven amont		1.27	1.27
		Aven median	0.49	1.82	2.31
		Aven aval	1.29		1.29
Total général			<b>1.78</b>	<b>3.08</b>	<b>4.87</b>

Le 2 AAPPMA ont réalisé au total 4,87 Km de travaux effectifs. Les contrôles des chantiers ont été réalisés fin octobre pour l'AAPPMA de Pont Aven et en novembre pour l'AAPPMA de l'Aven et des étangs de Rosporden.



Travaux de l'AAPPMA de Pont Aven sur l'Aven en amont immédiat de Pont Aven.



Travaux de l'AAPPMA de l'Aven et des étangs de Rosporden sur l'Aven en aval de Pont planche sur l'Aven.

### *3 Bilan des actions associées en 2013*

Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts.

Le travail de collecte de données engagé depuis 1998 sur le Ster Goz a été poursuivi sur l'année 2013, par l'équipe du CTMA seule ou en partenariat avec la Fédération des AAPPMA 29.

Cette année, la collecte de données se compose de l'inventaire de frayères de saumons, de l'indice d'abondance saumon, du suivi des travaux et de la mise à jour de l'inventaire des riverains.

#### **3.1 Inventaire frayères saumons 2012 / 2013**

Les conditions météo et les crues du mois de décembre et janvier ont fortement limité le nombre habituel de prospections. Celles-ci ont permis de réaliser un inventaire sur le Ster Goz mais de façon plus difficile que les précédents puisqu'un nombre conséquent de frayères ont vraisemblablement été détruites. Aucun ruisseau n'a été prospecté.

Les conditions d'eau ont permis aux poissons de remonter la rivière dans de bonnes conditions. En début de saison, les frayères étaient plus nombreuses en aval qu'en amont. Lors du dernier passage, la répartition des frayères était la même sur les deux tronçons.

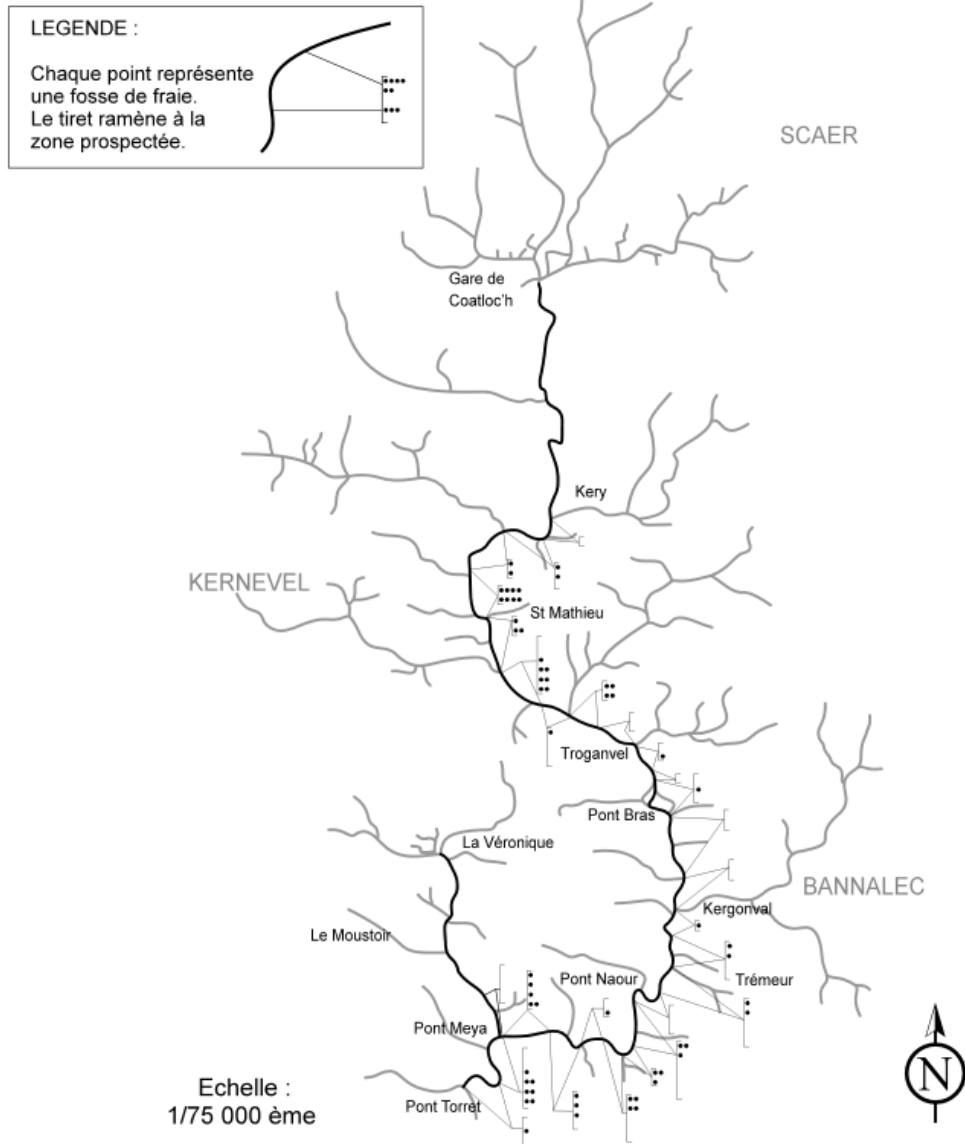
Au total, sur le Ster Goz, 60 frayères ont été recensées cette année. Environ 20 à 25 traces de fraies n'ont pas été comptabilisées compte tenu de la difficulté d'identification certaine de la frayère.

On peut considérer qu'il s'agit d'une année faible au niveau de la reproduction.

Lors des journées de prospection, un faible nombre de poissons a été aperçu mais aucun poisson mort n'a été trouvé. Ce phénomène se reproduit depuis maintenant plusieurs années.

Le travail d'inventaire ayant été perturbé par les crues sur décembre et janvier, il n'a pas été possible de situer le pic de reproduction.

# Inventaire Frayères Saumon Hiver 2012 -2013 60 frayères



## 3.2 Inventaire frayères saumon 2013/2014

Les conditions météorologiques particulièrement épouvantables des mois de décembre et de janvier n'ont pu permettre qu'une demie-journée de prospection.

Sur la partie médiane du Ster-Goz, seulement 8 frayères ont été repérées et 4 traces de fraie n'ont pas été prises en compte. Soit la fraie venait de commencer, auquel cas un 2ème passage aurait confirmé sa présence, soit ce n'était qu'un « gratté ».

Lors de cette sortie, 2 saumons ont été aperçus sur leur zone de fraie respective.

Vu le manque d'information sur le linéaire total, on ne peut considérer cette année comme représentative.

### 3.3 Indice d'abondance saumon 2013

Comme les années précédentes la fédération des A.A.P.M.A. du Finistère a réalisé, sur l'ensemble des rivières finistériennes, une opération de suivi d'abondance de juvéniles de saumon (0+). Sur l'Aven Ster Goz, cette opération a été effectuée le 4 septembre 2013.

Les résultats de l'inventaire sont présentés dans le tableau ci-dessous (source : FDPPMA 29) :

Stations	Nom	nb de sat 0+
Av1	Mlin du Haut Bois	21
Av2	Amont Pont Torret	12
Av3	Goël	75
Av3'	Mlin Barbary	69
Av4'	Coat Canton	15
Av5	Mlin Vert	1
Sg1	Aval Kernaour	6
Sg2	Kerancalvez	6
Sg3	Kercabon	1
Total		206
Moyenne		23
<b>Moyenne pondérée</b>		<b>22</b>

Au vu de ses résultats, la fédération fait les analyses suivantes :

- « on constate de très fortes disparités puisque les indices vont de 1 individu 0+ à 75 individus 0+ capturés en 5 minutes. Seules 3 stations présentent un indice significatif. Pour les autres, le recrutement est faible. »
- « La moyenne pondérée progresse de 7 points par rapport à l'année 2012. Elle indique, toutefois un recrutement faible en juvéniles saumon pour l'ensemble du bassin de l'Aven. Ce constat est particulièrement visible pour le bassin versant du Ster Goz. »

## 4 PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2014

### Poste de Technicien de Rivière :

- Suivi des riverains
- Suivi général des travaux
- Suivi des engagements et des budgets
- Réflexion sur les indicateurs de suivi complémentaires
- Réalisation du bilan d'activités et bilan financier de l'année 2013
- Travaux complémentaires liés à la continuité écologique
  - o Réunion de synthèse suite aux visites des sites pré-sélectionnés réalisées en 2013 (76 pour préciser les solutions techniques et 52 pour complément d'expertise sur les 219 problèmes recensés par le BE)
  - o Programmation technique, budgétaire et si besoin administrative des projets pour leur réalisation sur 2014 et 2015.

### Programme de restauration et d'entretien (voir cartes en **annexe**)

<b>Récapitulatif des travaux sur l'Aven Ster Goz</b>			
<b>Equipe CTMA</b>			
<b>Total du linéaire prévisionnel de travaux en Kilomètre de cours d'eau</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Ster Goz	34	35	33
Aven	20	21	20
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>53</b>
<b>Bénévoles pêcheurs</b>			
<b>Total du linéaire prévisionnel de travaux sur la rivière principale et sur le ruisseau Pennalen</b>			
Aven amont	4	4	4
Aven Aval et Pennalen	4	4	4

### Suivis :

- Suivi des frayères saumon
- Participation à l'indice d'abondance saumon
- Indice truite sur les aménagements (état zéro si possibilité d'ouvrage)



## LISTE DES ANNEXES

- Autorisation de travaux et courrier d'accompagnement
- Plaquette de présentation du CRE
- Revue de presse 2013
- Synthèse technique ouvrages
- Carte de synthèse des travaux 2013
- Cartes 1/25000ème des travaux 2013
- Carte de synthèse du programme de travaux 2014
- Cartes 1/25000ème du programme de travaux 2014



Quimperlé, le 14 janvier 2013

**Les Vice-Présidents de la COCOPAQ et de CCA**  
à

«Titre» «Nom»  
«Adresse»  
«Ville»

*N/Réf. : MJ/GM/SC/LL/GD/RLB/NH/12/498*

*Affaire suivie par : Gilbert DUIGOU ou Ronan LE BARS (02-98-35-48-97 – ctma.avenstergoz@cocopaq.com)*

*Objet : Demande d'autorisation de travaux*

**«Titre»,**

Dans le cadre de leur politique de préservation des milieux aquatiques, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) s'associent pour mettre en place un Contrat Territorial milieux aquatiques (CTMA) sur l'Aven et le Ster Goz ainsi que sur l'ensemble de leurs affluents.

Cette opération se déroule sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé en partenariat avec Concarneau Cornouaille Agglomération, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, le Conseil Général du Finistère, les régies municipales de distribution d'eau du territoire de la COCOPAQ ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) du Ster Goz, de l'Aven et des étangs de Rosporden, de Scaër et de Pont Aven.

Les travaux se déroulent sur la base d'un programme pluriannuel (2013-2015) validé par l'ensemble des partenaires.

Ces travaux seront réalisés par une équipe de 4 personnes, placées sous la responsabilité d'un Technicien de Rivière de la COCOPAQ. Ces 4 agents font partie du personnel communautaire.

Pour que ces travaux se déroulent en parfait accord avec les riverains propriétaires\*, nous vous faisons parvenir une documentation de présentation du contrat accompagnée d'une autorisation de travaux dont vous voudrez bien nous faire retour, après l'avoir complétée et signée, à l'adresse suivante :

Monsieur Le Président de la COCOPAQ,  
CTMA Aven Ster Goz

3 Rue Eric Tabarly Kervidanou 4 - CS 20245 - 29394 Quimperlé Cédex.

Les frais d'entretien du cours d'eau étant totalement pris en charge par la collectivité, l'autorisation de travaux intègre, en contrepartie, la possibilité pour les AAPPMA partenaires du programme, de mener leurs missions statutaires de gestion du loisir pêche et de la vie piscicole, sur les rives des cours d'eau concernés (Article L435-5 modifié par la loi n°20006-1772). En ce domaine, les responsables des AAPPMA du Ster Goz, de l'Aven et des étangs de Rosporden, de Scaër et de Pont Aven\*\* sont vos interlocuteurs.

Au cas où vous souhaiteriez des informations complémentaires sur les modalités d'intervention de l'équipe, je vous invite à prendre contact avec un technicien rivière en charge de ce dossier. Par ailleurs, l'ensemble du dispositif sera présenté prochainement à l'occasion de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux.

Vous remerciant par avance de votre soutien au bon déroulement de cette action d'intérêt général, veuillez croire, «Titre», à l'assurance de nos salutations distinguées.

**Le Vice-Président de la COCOPAQ**

**Le Vice-Président de CCA**

**Marcel JAMBOU**

**Gérard MARTIN**

**NOTA :**

Du 20 décembre 2012 au 21 janvier 2013, l'enquête publique relative à la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général pour ce CTMA est ouverte dans les mairies de Bannalec, Riec sur Bélon, Pont Aven, Névez, Melgven, Rosporden-Kernével, Tourc'h, Scaër, Leuhan et Coray.

\* Les renseignements cadastraux, sur lesquels nos services se sont basés, ne garantissent pas l'exactitude des données actuelles (changement de propriétaire récentes ou non mis à jour).

Vous voudrez bien :

- Nous faire part des éventuelles erreurs que vous constaterez dans le titre de propriété de vos parcelles.
- Contacter le cas échéant les éventuels copropriétaires, si vous les connaissez,
- Nous informer de la présence de locataires pour les terrains agricoles en location.

\*\* Les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques :

- Président de l'AAPPMA du Ster Goz : M. Yves LANDREIN (02 98 39 47 15 ; 1 rue nationale 29380 Bannalec)
- Président de l'AAPPMA de Scaër : M. Yves CALVARY (02 98 59 03 05 ; Ty Ru 29390 Scaër)
- Président de l'AAPPMA de Pont Aven : Charles NOBLET (02 98 09 10 38 ; 30 Coteau Keremperchec 29930 Pont Aven)
- Président de l'AAPPMA de l'Aven et des étangs de Rosporden : François POINCELET (02 98 50 92 98 ; Croas Men 29140 Melgven)

Pièces jointes :

- Plaquette de présentation générale de l'action
- Deux autorisations de travaux dont une à retourner à la COCOPAQ.

# AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU CONTRAT DE L'AVEN-STER GOZ

Je soussigné M., Mme, Melle : «Nom»

Demeurant : «Adresse» «Ville»

Possédant une (ou plusieurs) parcelle (s) cadastrée (s) :

Sous le (s) n° : «Parcelles»

**Autorise la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ),**

Siégeant 3 rue Eric Tabarly Kervidanou 4, CS 20245 29394 QUIMPERLE,

Maître d'ouvrage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques mis en place en partenariat avec CCA,

**A mener une action d'entretien des rives et des abords du cours d'eau sur les parcelles, ci-dessus citées.**

Cette autorisation emporte le droit pour l'équipe d'entretien de la COCOPAQ d'accéder à la propriété durant le temps nécessaire à la réalisation des travaux inscrits dans le programme du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) et à l'occasion d'études spécifiques ou de suivi du milieu.

Ces travaux seront réalisés dans le respect du cahier des charges du CTMA, selon des méthodes douces et conduits dans le souci des équilibres écologiques. Ils concernent principalement :

- le débroussaillage mécanique de la végétation herbacée,
- la gestion raisonnée de la végétation arborée (élagage, coupe), et son élimination par stockage, broyage ou brûlage en période autorisée,
- la gestion des embâcles,
- la réalisation éventuelle d'aménagements légers destinés à protéger les rives, favoriser la migration des poissons et améliorer la qualité de l'eau.

Sur ce dernier point, toute opération fera l'objet d'une concertation préalable entre le propriétaire riverain et le Technicien de Rivière de la COCOPAQ, responsable des travaux.

Si le propriétaire riverain souhaite être informé plus précisément de la date des travaux, il peut s'adresser au Technicien de Rivière au numéro suivant : 02 98 35 48 97.

**Responsabilités :**

- La **COCOPAQ** est responsable, à raison de ses activités pratiquées dans le cadre de la présente autorisation pour tous les dommages de son fait survenus aux personnes et aux biens.
- La **COCOPAQ** ne saurait être tenue responsable des dommages survenus sur les parcelles et résultants des intempéries, de l'écoulement du cours d'eau ou du passage des pêcheurs.

**Contrepartie :**

Les frais d'entretien du cours d'eau étant totalement pris en charge par la collectivité, l'autorisation de travaux intègre, en contrepartie, la possibilité pour les AAPPMA partenaires du programme de mener leurs missions statutaires de gestion du loisir pêche et de la vie piscicole, sur les rives des cours d'eau concernés (Article L435-5 modifié par la loi n°20006-1772). Les AAPPMA sont responsables, sur les territoires qui les concernent, des éventuels dégâts dument constatés et commis aux propriétés riveraines dans le cadre de leurs activités.

**Close de résiliation :**

Il peut être mis fin à la présente autorisation dans les cas suivants :

- cession de la parcelle
- .....

Une résiliation anticipée de cette autorisation pourra être envisagée annuellement au 31 décembre par courrier recommandé. Ce courrier devra être adressé à la COCOPAQ, maître d'ouvrage, avec un délai de prévenance de 3 mois.

**La présente autorisation est établie à compter de ce jour pour une durée s'achevant le 31 décembre 2015, date de la fin du Contrat Territorial Milieu Aquatique.**

Fait à : .....

Le : .....

**Le propriétaire**

**Pour les partenaires du CTMA  
Le Vice-Président de la COCOPAQ, Maître d'ouvrage  
Marcel JAMBOU**

### Action n°3 : réduction du piétinement des berges

La dégradation des berges par le piétinement ou la présence d'abreuvoirs non aménagés (bovins, chevaux...) a pour conséquence le colmatage du substrat (fond du cours d'eau), la dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau (déjections) ainsi que des risques sanitaires pour l'homme et les animaux (contamination bactériologique).

Conscient de ce problème, la Cocopaq propose aux éleveurs d'acquérir des dispositifs visant à limiter l'accès aux animaux aux cours d'eau. Des pompes de prairies ou des dispositifs similaires seront à disposition des éleveurs avec une aide de 66% sur la base d'une convention.

En grande partie déjà réalisée dans le cadre du programme Aven-Bélon-Merrien, cette action sera poursuivie selon les mêmes modalités.



Pompe de prairie

### Les autres actions du contrat



En parallèle de ces actions, il est prévu d'effectuer des interventions complémentaires dans différents domaines :

- > Communication et présentation du contrat,
- > Suivi des actions réalisées et des impacts,
- > Mise en œuvre d'indicateurs de suivi du milieu,
- > Evaluation et bilans annuels de l'action...

Gilbert DUGOU et Ronan LE BARS, Techniciens de Rivière  
Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (Cocopaq)  
3 rue Erick TABARLY – Kervidanou 4 – 29394 QUIMPERLE Cédex  
Tél: 02 98 35 48 97

# Restaurer et entretenir les rivières

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES AVEN STER GOZ  
2013-2015



L'Aven

Depuis de nombreuses années, les bénévoles des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Ster Goz, de l'Aven et des étangs de Rosporden, de Scaër et de Pont Aven œuvrent pour l'entretien et la préservation des cours d'eau sur le bassin versant de l'Aven.

En 1998 sur le Ster Goz, avec la compétence « Contrats de restauration et d'entretien pluriannuel des cours d'eau », la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (Cocopaq) s'est inscrite dans cette dynamique de gestion cohérente des cours d'eau, principale source d'eau potable pour la population.

Avec le soutien de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), les deux

communautés mettent aujourd'hui en place une nouvelle action élargie à l'ensemble du bassin versant de l'Aven-Ster Goz pour la période 2013-2015. L'objectif est d'une part de pérenniser les travaux réalisés jusqu'à présent et d'autre part de restaurer les secteurs n'ayant bénéficié d'aucune intervention.

Pour mettre en œuvre ce programme de trois ans, les deux communautés ont noué un partenariat avec les quatre AAPPMA du bassin versant et reçu le soutien de l'Agence de l'eau, de la Région, du Conseil Général et des structures publiques de distribution d'eau du territoire de la Cocopaq.

## Qu'est-ce qu'un CTMA ?

Le Contrat territorial milieux aquatiques, proposé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, est un outil technique et financier à caractère contractuel, signé pour 3 ou 5 ans, pour gérer une rivière à une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant. Il permet d'identifier les actions de restauration et d'entretien à mener sur les cours d'eau, de façon planifiée et concertée, et fait appel aux compétences de nombreux partenaires soucieux de préserver ou de restaurer le bon état écologique du milieu aquatique.

## Le bassin versant en chiffres

Le bassin versant de l'Aven-Ster Goz représente 210 km<sup>2</sup>. L'Aven représente un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km et le Ster-Goz environ 120 km.

Ce périmètre s'inscrit sur le territoire de la Cocopaq (Scaër, Bannalec et Riec-sur-Bélon) et celui de CCA (Tourc'h, Rosporden-Kernével, Melgven, Pont Aven et Névez).

Les communes de Leuhan et Coray sont également concernées par les sources de l'Aven et du ruisseau de Pont ar C'hleudic pour la partie la plus amont du bassin.

## Les objectifs du Contrat

L'enjeu global à l'échelle du bassin versant de l'Aven-Ster-Goz est d'atteindre la situation du « bon état » de la directive cadre sur l'eau (DCE). Préalablement aux actions, des objectifs ont été définis et un cahier des charges des travaux d'entretien a été mis en place.

Les objectifs visent :

- > La remise en état des petits cours d'eau (chevelu) pour restaurer leur potentiel piscicole.
- > Le maintien de la qualité du milieu sur les cours principaux et les parties basses des affluents afin de favoriser la vie aquatique.
- > La préservation des rives et des ouvrages (lutte contre les points d'érosion par la gestion et/ou la suppression des embâcles).
- > L'amélioration des conditions de migration des espèces piscicoles avec en particulier l'aménagement des petits obstacles sur le chevelu.
- > La réduction des perturbations liées à l'abreuvement des animaux au cours d'eau et la contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, le maintien des usages de loisirs, notamment la pratique de la pêche et du canoë-kayak, ont également été pris en compte.

## Cadre de déroulement des travaux

La majeure partie des parcelles bordant les cours d'eau sont privées. Une autorisation pour le passage et la réalisation des travaux est demandée à chaque propriétaire. Les propriétés closes et les jardins ne sont pas concernés.

## Action n°1 : entretien de la ripisylve

Le diagnostic réalisé a mis en évidence un besoin d'entretien de la ripisylve (végétation des berges) en particulier sur les petits ruisseaux (chevelu).

Les principales conséquences de la dégradation de la ripisylve sont une diminution de la capacité d'accueil ou du potentiel de reproduction pour les espèces piscicoles, une augmentation des phénomènes d'érosion et d'inondation (terres agricoles, routes...) et la diminution de l'accessibilité aux cours d'eau.



Afin de répondre à cette problématique, les travaux projetés consistent à mettre en œuvre une gestion sélective de la végétation des berges par débroussaillage et tronçonnage, sans utiliser de moyens mécaniques lourds.

Ils concernent principalement :

- > Le débroussaillage mécanique de la végétation herbacée pour limiter le développement des ronciers et sécuriser les interventions de tronçonnage,
- > La gestion raisonnée de la végétation arborée (élagage, coupe) et son élimination par stockage, broyage ou brûlage en période autorisée.
- > La gestion des embâcles,

Sur le cours principal de l'Aven, le choix opéré pour le contrat est d'encourager la poursuite des actions des AAPPMA en leur déléguant les travaux d'entretien.

Sur l'ensemble du Ster Goz et les affluents de l'Aven, les travaux seront réalisés par une équipe de quatre personnes employées par la Cocopaq.

## Action n°2 : aménagement d'obstacles à la continuité

La notion de continuité écologique fait référence à la possibilité pour les espèces et les sédiments de circuler librement au niveau du bassin versant. Sur l'Aven Ster Goz, pas moins de 128 obstacles (ouvrages mal calés ou détériorés, vitesses d'écoulement trop importantes...) ont été recensés.

Afin de régler ses problèmes, divers travaux d'aménagements seront étudiés et réalisés, comme par exemple l'implantation de seuils, la pose de ralentisseurs, le démantèlement ou la restauration d'anciens ouvrages (pont, prise d'eau, chaussée...).

# Enquête publique. Coup de propre sur l'Aven-Ster Goz



Ce contrat territorial est le fruit d'un partenariat entre la Cocopaq, CCA, l'Agence de l'eau, le Conseil général, la région Bretagne, les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et les structures publiques de distribution de l'eau.

**La Cocopaq et CCA s'allient pour entretenir et restaurer leurs cours d'eau.**

**Le « Contrat territorial milieux aquatiques Aven-Ster Gloz » fera l'objet d'une enquête publique du 20 décembre au 21 janvier.**

Voilà maintenant quatorze ans que la communauté de communes du pays de Quimperlé entretient régulièrement les rives du Ster Goz, grâce à son Contrat territorial milieux aquatiques, renouvelé tous les trois ans.

#### **CCA, nouveau partenaire**

Nouveauté de la période 2013-2015 qui s'ouvre, Concarneau Cornouaille agglomération a décidé de rejoindre le programme. Ce qui permettra une intervention commune et coordonnée sur la totalité du bassin-versant. À savoir, 150 km de linéaire sur l'Aven et 120 pour le Ster Goz. Rien qu'en 2013, les deux collectivités prévoient de s'atteler à l'entretien de 34 km de Ster Goz et à la restauration de 20 km d'Aven, plus abîmé faute d'entretien régulier.

Le coût moyen annuel des interventions, qui seront réalisées par quatre agents communautaires, est évalué à 179.000 €, répartis au prorata des linéaires de cours d'eau de la Cocopaq et de CCA.

#### **Trois axes de travail**

Premier grand chantier noté sur le papier : l'entretien de la végé-

tation ripisylve (des berges), via des actions de débroussaillage, tronçonnage... Le tout sans user de moyens lourds. Les AAPMA (associations de pêcheurs) mettront elles aussi la main à la pâte, comme elles le font déjà depuis près de 50 ans. Le second axe du contrat vise la remise en état des petits cours d'eau, en restaurant leur potentiel piscicole et en favorisant les bonnes conditions de migrations des espèces. Ce qui passera notamment par des travaux d'aménagement et le démantèlement ou la restauration d'anciens ouvrages (pont, prise d'eau, chaussée, buses...). Il existerait aujourd'hui 128 obstacles (ouvrages détériorés ou mal calés, vitesses d'écoulement trop importantes) recensés sur l'Aven Ster Goz. Dernier volet : la dégradation des berges par piétinement ou par la présence d'abreuvoirs aménagés, qui peuvent dégrader la qualité bactériologique de l'eau et augmenter les risques sanitaires.

#### **D'intérêt général**

« L'enquête publique porte essentiellement sur la question

de savoir s'il s'agit bien d'une déclaration d'intérêt général », explique Michèle Le Nir, commissaire enquêteur en charge du dossier. C'est la Préfecture qui tranchera dans un délai de trois mois après réception du rapport relatif à l'enquête publique.

#### **Accord des propriétaires**

Ce contrat territorial devra en outre obtenir l'accord des propriétaires privés (qui n'ont pas de jardin clos), majoritaires sur les parcelles concernées par les travaux, pour intervenir sur leurs terrains. Seulement douze personnes sur 600 personnes interrogées avaient refusé de donner leur accord à l'occasion du précédent contrat territorial.

**Laurence Texier**

#### **> Enquête publique**

**Du 20 décembre au 21 janvier, l'enquête publique sera ouverte dans les mairies de Bannalec, Riec-sur-Bélon, Pont-Aven, Névez, Melgven, Rosporden-Kernével, Tourc'h, Scaër, Leuhan et Coray.**

## Un contrat aquatique pour restaurer et entretenir

La Cocopaq et Concarneau Cornouaille Agglomération s'associent pour mettre en place un contrat territorial milieux aquatiques (CTAM). Sur l'Aven, le Ster-Goz et l'ensemble de leurs affluents.

### Restauration et entretien des rivières

Dans le cadre de leur politique de préservation des milieux aquatiques, la Cocopaq et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) s'associent pour mettre en place un contrat territorial milieux aquatiques (CTAM) sur l'Aven et le Ster-Goz, ainsi que sur l'ensemble de leurs affluents. L'objectif : faciliter la restauration et l'entretien des rivières, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du pays de Quimperlé pour la période 2013 à 2015.

### Enquête publique en décembre-janvier

L'Aven représente un linéaire de cours d'eau de 150 km, et le Ster-Goz de 120 km. Pour ce faire, une enquête publique de déclaration d'intérêt général (DIG), va être ouverte du 20 décembre 2012 au 21 janvier 2013, dans les dix mairies des communes concernées. Les points principaux de ce CTAM, ont été présentés jeudi par Marcel Jambou et Gérard Martin respectivement vice-présidents, en charge de l'eau et de l'environnement, de la Cocopaq et de la CCA, et de Ronan Le Bars, techniciens de rivière de la Cocopaq, référent CTMA, en présence des deux commissaires enquêteurs.

### Pérenniser les travaux

« L'objectif est de pérenniser les travaux réalisés jusqu'à présent et de restaurer les secteurs n'ayant bénéficié d'aucune intervention », ont expliqué les intervenants. Précisant que « la déclaration d'intérêt général a pour principaux objectifs de permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur les propriétés privées et d'éviter la multiplication des procédures



Marcel Jambou (au premier plan), Gérard Martin, vice-présidents de la Cocopaq et de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) ont présenté le contrat CTAM, ainsi que Ronan Le Bars technicien de rivière ; ce dernier entouré par les deux commissaires enquêteurs.

administratives en imposant une seule enquête publique ».

### Les objectifs

Les objectifs sont les suivants : la remise en état des petits cours d'eau (chevelus) pour restaurer leur potentiel piscicole ; le maintien de la qualité du milieu sur les cours d'eau principaux et les parties basses des affluents, afin de favoriser la vie aquatique et piscicole ; la préservation des rives et des ouvrages ; l'amélioration des conditions de migration des

espèces piscicoles, avec, en particulier, l'aménagement des petits obstacles sur le chevelu ; la réduction des perturbations liées à l'abreuvement des animaux au cours d'eau et la contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau.

### Le calendrier

L'entretien de la végétation des berges concernera en 2013 : 54 km sur les deux rivières. Un technicien de rivière de la Cocopaq sera en charge du suivi et des actions, et

quatre agents du personnel communal pour la réalisation de ces travaux. 8 km supplémentaires seront effectués par les sociétés de pêche (AAPPMA), sur l'Aven. 700 courriers cosignés par les deux vice-présidents ont été expédiés aux propriétaires concernés. Le coût moyen annuel devrait s'élever à 170 000 €, en partenariat avec l'agence de l'eau, la région, le conseil général et les AAPPMA (à hauteur de 3 %).



## Scaër

### AAPMA : la qualité de la pêche dépend des ruisseaux



Le bureau de l'AAPMA prépare l'ouverture de la saison, samedi prochain.

Les pêcheurs de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA) se sont réunis en assemblée générale au centre culturel sous la présidence d'Yves Calvary, vendredi. Le président a souligné que la qualité de la pêche dépend de la qualité des milieux. L'été dernier, avec la collaboration des riverains, l'association a nettoyé le ruisseau de Touldu sur 3 km, jusqu'aux marais de Stang Blanc.

La protection des zones humides va également dans ce sens. Le Contrat de restauration et d'entretien (Cre) Ellé-Isole suit son cours. Celui de l'Aven-Ster Goz a été remplacé par un « **contrat de territoire milieu aquatique** » avec l'équipe de la Cycopaq. Les sociétés de pêche interviendront pour entretenir certaines parties.

L'abondance des pluies a permis de maintenir un niveau d'eau suffisant pour favoriser les frayères. Cet été, l'AAPMA nettoiera le ruisseau en amont de Languedoret.

Tous les ans, la société organise à Stang une journée d'animation pour

promouvoir la pêche auprès des jeunes : cette année, ce rendez-vous est fixé au samedi 1<sup>er</sup> juin. La fédération a procédé à un comptage des jeunes saumons à La Boissière, Cascadec et Meil-Cascadec : les résultats sont prometteurs. La pêche à la truite sera ouverte du 9 mars à 8 h au 15 septembre.

Le bureau 2013 est composé d'Yves Calvary, président ; Michel et Dominique Even, trésoriers ; Alain Riolon, secrétaire. Membres : Jean-Pierre Bourhis, Joël Le Duigou et Jean-Claude Petitbois.

**Prix des cartes.** Les cartes sont en vente à la Chope à Coadry. Personne majeure 72 € ; carte EHGO : 89 € ; carte découverte femme : 30 € ; carte journalière : 10 € ; carte hebdomadaire : 30 € ; carte GL Monts d'Arrée : 30 € ; suppléments CPMA migrateurs : 30 € ; carte 12-18 ans : 12 € ; carte découverte : 3 €.

#### ■ Bibliothèque

Mercredi 6 mars, 10 h à 12 h et 14 h à 18 h. Contact : 02 98 57 60 07.

## Une eau plutôt correcte mais qui pourrait manquer



La Cocopaq gère l'eau des rivières, qui représente environ 80 % de celle qui coule au robinet. Les explications de Marcel Jambou, élu communautaire en charge de ce dossier.

### Entretien



**Marcel Jambou,** président de la commission locale de l'eau et du syndicat mixte Ellé-Isola-Laita.

**Quelle est la qualité de l'eau dans le territoire de la Cocopaq ?**  
Elle n'est pas excellente mais plutôt correcte : environ 30 mg de nitrates, ce qui n'en fait pas un enjeu majeur. Notre enjeu, c'est plutôt la quantité : a-t-on suffisamment d'eau pour couvrir les besoins ? La réponse n'est pas simple, il y a des années où on frise le manque.

#### Avec ce qu'il pleut ?

Comme il y a de moins en moins de retenues et d'obstacles, quand il pleut, l'eau s'écoule de plus en plus vite dans les rivières et provoque des inondations. Elle reste moins longtemps sur le territoire, elle est prise dans les nappes souterraines dont on n'a pas une vision très claire en Bretagne. L'alimentation des cours d'eau par les nappes est très fragile car vient un moment où l'on touche le fond.

#### Comment s'organise la Cocopaq ?

On s'occupe de l'eau des rivières qui représente environ 80 % de celle du robinet. Le territoire est coupé en deux. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Ellé-Isola-Laita couvre les deux tiers des communes du territoire et le Sage Sud-Comouaille gère le tiers restant.

#### Comment intervenez-vous sur la qualité ?

Avec des travaux prioritaires sur le Ster-Goz, l'Aven, le Bélon et le Merrien. Cette zone est emblématique de la production d'huîtres et donc importante pour le littoral. Un contrat conchylicole a été validé en 2009 : l'objectif est de permettre une qualité d'eau suffisante pour pérenniser la production d'huîtres. On est sur le fil tous les ans : la commercialisation



Deux équipes de quatre employés de la Cocopaq travaillent à l'entretien des cours d'eau sur le territoire.

peut s'arrêter quand il y a trop de bactéries.

#### Que faites-vous en matière d'assainissement ?

Dans les stations d'épuration de dernière génération, comme celle de Riéc, un filtre retient les bactéries. Pour réduire au maximum leur présence dans les stations anciennes, on rénove. On réhabilite les installations individuelles dangereuses pour l'environnement immédiat des estuaires.

L'agriculture est concernée aussi avec les épandages d'effluents. On incite aussi les agriculteurs à empêcher leurs animaux de boire directement l'eau des rivières car c'est source de pollution.

#### Comment intervenez-vous au bord des rivières ?

On replante haies et talus comme les douze kilomètres réalisés récemment sur le Bélon. Faute de place et de temps, les agriculteurs délaissent les bas-fonds : les rivières ne sont plus entretenues comme elles l'étaient. La Cocopaq a constitué deux équipes de quatre cantonniers des rivières :

une sur l'Aven-Bélon, l'autre sur l'Ellé finistérien. Ils entretiennent les bois qui tombent et freinent la vie de la rivière en complément des associations de pêcheurs. On entretient surtout les chevelus, ces petits bras d'eau où les truites se reproduisent. La communauté demande au consommateur deux centimes par mètre cube d'eau.

#### De quoi seront faites les années à venir ?

On est allé trop loin dans l'arasement. Lors du remembrement, on a retaillé des cours d'eau tout droit. Il faudra peut-être leur redonner leur lit initial, qui serpente. Il faudra trouver un équilibre.

Recueilli par  
Pierre FONTANIER.

*Lire aussi en page Finistère.*

## Semaine de l'eau : le programme

La semaine de l'eau débutera à l'Éliphse de Moëlan-sur-Mer, le vendredi 22 mars, à 20 h 30, par une conférence sur le prix de l'eau, organisée par Eau et rivière de Bretagne. Le samedi 23, de 9 h à 12 h, sur le marché de Clohars-Carnoët ; animations et rencontres avec le club des reporters, et à 14 h 30, plage du Pouldu, initiative « Océane » avec le club de surf et Surfrideur fondation. Le 24, « biennale des z'ardins » et l'exposition Brocs en stock avec les jardins partagés pour discuter jardinage, le matin, et à 14 h, avec Yannick Jammé, véritable

sourcier, lors d'ateliers « Chasse à l'eau ». Le 25, à Clohars-Carnoët, conférence-débat à la maison des associations de Saint-Jacques : « Y aura-t-il demain de l'eau pour tous ? » Le 27, de 18 h à 20 h, café littéraire : « Les livres qui ont marqué ma vie » par Jean-Claude Pierre. Le 29, soirée de contes à la chapelle Saint-Jacques, de 20 h à 21 h 30, sur le thème « L'eau dans tous ses états », avec Gwen Le Doré. Le 30 mars, de 14 h à 18 h, au port du Bas-Pouldu, ce sera la fête de la Laita : jeux, musiques, démonstrations diverses, crêpes...

## Pont-Aven

# L'association de pêche déplace une tractopelle au bord de l'Aven

Ils étaient plus de vingt pêcheurs et non pêcheurs adhérents de l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) de Pont-Aven Nizon, sur les berges de l'Aven, samedi.

Depuis le printemps, ils assurent les chantiers d'entretien et de restauration des rives de l'Aven dans le cadre du CTMA Aven Ster goz, nouveau contrat territorial en milieu aquatique de l'Aven Ster goz.

Les amoureux de la rivière se sont retrouvés à la pisciculture où, dès 8 h 15, les équipes étaient constituées. « Le principe est de dégager les troncs de chênes et de hêtres morts sur les îlots, et qui risquent de chuter durant l'hiver et ainsi d'entraver le flux de la rivière au niveau des ponts », précise Charles-Henry Noblet, président de l'association.

### Troncs immergés

Léon Berthou est aussi d'un grand secours. « Sans sa tractopelle, je ne compte pas le nombre d'heures de travail qu'il faudrait assurer. »

Il ajoute : « Nous faisons de la prévention dans l'intérêt général. Le débroussaillage permet d'ouvrir aux promeneurs l'accès à ce magnifique site. » L'élagage laisse



Les adhérents de l'AAPPMA emploient les gros moyens pour la demi-journée de travail sur les rives de l'Aven.

passer la lumière indispensable aux poissons qui se multiplient dans de meilleures conditions. « L'autre équipe travaillera en amont à l'extraction de gros troncs immergés au fond de la rivière. »

Les adhérents ont effectué plus de 200 demi-journées de travail cette année. « La qualité de l'eau s'en ressent », précise Charles-Henry Noblet. Et, de fait, l'usine de traitement

des eaux utilise moins de produits de

traitement. Pourtant, le secteur de l'Eglise blanche reste préoccupant. Les peupliers vieillissent aussi, mais le secteur étant privé, l'association ne peut y intervenir.

Vendredi 11 octobre 2013 **Le Télégramme**

## Fête de la science. Entretien des cours d'eau

Jusqu'au lundi 14, le hall du centre culturel héberge une exposition consacrée à l'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Cocopaq, dont la pièce maîtresse est la maquette du bassin-versant du Ster-Goz sur lequel des travaux d'entretien et de restauration sont réalisés depuis 40 ans. Depuis 1998, existe un Contrat restauration entretien sous la maîtrise d'ouvrage de la Cocopaq, en partenariat avec le Syndicat de production d'eau du Ster Goz, l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du Ster Goz et de Scaër et la commune de Rosporden-Kernével.

### Un gros travail local

Plus récemment, un second CRE concerne l'Isolle, l'Ellé et le Dourdu. Des panneaux développent les objectifs de l'entretien de ces 800 km de ruisseaux et rivières :



Marcel Jambou et Gilbert Duigou ont expliqué aux professeurs venus de toute la France les travaux réalisés sur les rivières de la Cocopaq.

paysager, piscicole, hydraulique, environnemental... Restaurer et entretenir les cours d'eau, c'est bien entendu permettre à l'eau de s'écouler librement en dégageant les souches, en taillant les arbres mais encore maintenir les

berges en état, prévoir des buses, connaître les milieux et la végétation, maintenir les frayères... Mercredi après-midi, Marcel Jambou, adjoint communautaire à l'environnement, et Gilbert Duigou, technicien rivière, ont fait

découvrir cette exposition, et par-delà le travail accompli, à des enseignants en école d'agriculture (Champagne, Perpignan, Saint-Herblain, Châtillon-sur-Seine, Ribecourt) en stage à Beg-Meil. Cet exposé s'est poursuivi sur le terrain près du viaduc de Kernion et à Bannalec. Dans le cadre de la semaine de la science, la MJC de Scaër propose plusieurs activités sur le thème de l'eau. Exposition, sortie découverte du milieu, conférence...

La semaine se poursuit par une action des « Incroyables Comestibles » samedi matin dès 10 h, avec la construction d'un circuit d'irrigation pour les bacs potagers par Matthieu Kernilis, animateur à l'ALSH. Puis à 18 h, Philippe Munier (chroniqueur à France Bleu Breizh Izel) proposera pour une conférence sur l'utilisation de l'eau au jardin. Gratuit.

## Gilbert Duigou a créé un nouveau métier : technicien de rivière

### Portrait

À personnage exceptionnel, départ à la retraite exceptionnel, Gilbert Duigou est connu sur le secteur et bien au-delà, en particulier pour ses actions menées en temps que technicien de rivières notamment à la Cocopaq. La salle communale de Saint-Jacques était comble, jeudi soir, pour fêter l'événement. Youenn Landrein, président de la société de pêche du Ster-Goz, dans son discours, dont sa femme Marie était la porte-parole, a souligné une amitié et une complicité vieille de 40 ans : « De ce chemin fait ensemble, je retiendrai surtout les multiples compétences que je t'ai vu développer au cours de ton engagement au chevet du Ster-Goz, des rivières, de l'eau en général et plus globalement de l'environnement. Mais le point le plus fort qu'il a tenu à souligner : c'est celui d'avoir largement participé à la création d'un nouveau métier, dont on avait rêvé à la fin des années 70 : celui d'agent d'entretien et de technicien de rivière. »

### Une vocation

Jacques Bouyat directeur des services de la Cocopaq a retracé le parcours professionnel de Gilbert, débuté en 1970 aux établissements Pény, puis menuisier charpente, et enfin technicien de rivière. Par le biais de cette dernière fonction, « tu deviens véritablement ce que tu voulais être : un homme de la nature avec un grand N. Gilbert a été militant et bénévole, encadrant de chantier, animateur, technicien multicarte, formateur. En qualité d'animateur



Gilbert Duigou et sa compagne Ginette, entourés de Mme Landrein, ses successeurs Ronan Le Bars et Yann Denis, des représentants de la Cocopaq, Marcel Jambou et Jacques Bouyat.

nature tu as suivi de nombreux stages, formé de nombreux agents, et tu es devenu un spécialiste reconnu, apprécié et très pédagogue, pour tous les jeunes lycéens qui viennent d'horizons différents. Tu as sans doute suscité des vocations ». Il a d'ailleurs été acteur d'un excellent film réalisé par l'Inra, dans lequel il joue son propre rôle.

En conclusion, le directeur a tenu

à souligner : « et si aujourd'hui, une enveloppe de 400 000 € est consacrée à cette mission, je peux te dire que tu as beaucoup contribué par ton engagement et ta sensibilité à convaincre nos élus, qu'il fallait

poursuivre ces travaux menés depuis plus de 30 ans auprès de la rivière ».

Ronan Le Bars et Yann Denis sont chargés de lui succéder dans cette fonction au sein de la Cocopaq.

### ■ Bibliothèque

Samedi 7 décembre, 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30, 3, rue farandole. Contact : 02 98 35 40 51.

### ■ Messe

Dimanche 8 décembre, 11 h, église paroissiale. Ensemble de l'Isle. KT Dimanche.

## Technicien rivière. G. Duigou, une passion, un métier

Une chaleureuse cérémonie est tenue, à la salle multifonctions de Saint-Jacques, jeudi, en soirée.

### Un nouveau retraité salué

Entouré d'élus, de collègues de travail et d'amis, Gilbert Duigou a fêté son départ à la retraite. Difficile de l'approcher, tant la salle était pleine.

À ses côtés, Ginette, son épouse, toujours là, souriante et disponible. Discrète, comme son conjoint, elle a résumé son parcours professionnel. Titulaire d'un CAP de menuisier, il a travaillé dans plusieurs entreprises avant de devenir salarié de l'association Eau et Rivières et de rejoindre la Cocopaq, en 1998, comme technicien de rivières. Lors d'une brève et émouvante allocution, Gilbert Duigou a préféré évoquer l'état du Ster-Goz plutôt que s'attarder sur son passé. Dévoilant même une magnifique



Devant ses photographies de ce Ster-Goz qu'il affectionne tant, « le passionné de nature », Gilbert Duigou a posé avec son épouse, Ginette, à l'heure de sa retraite.

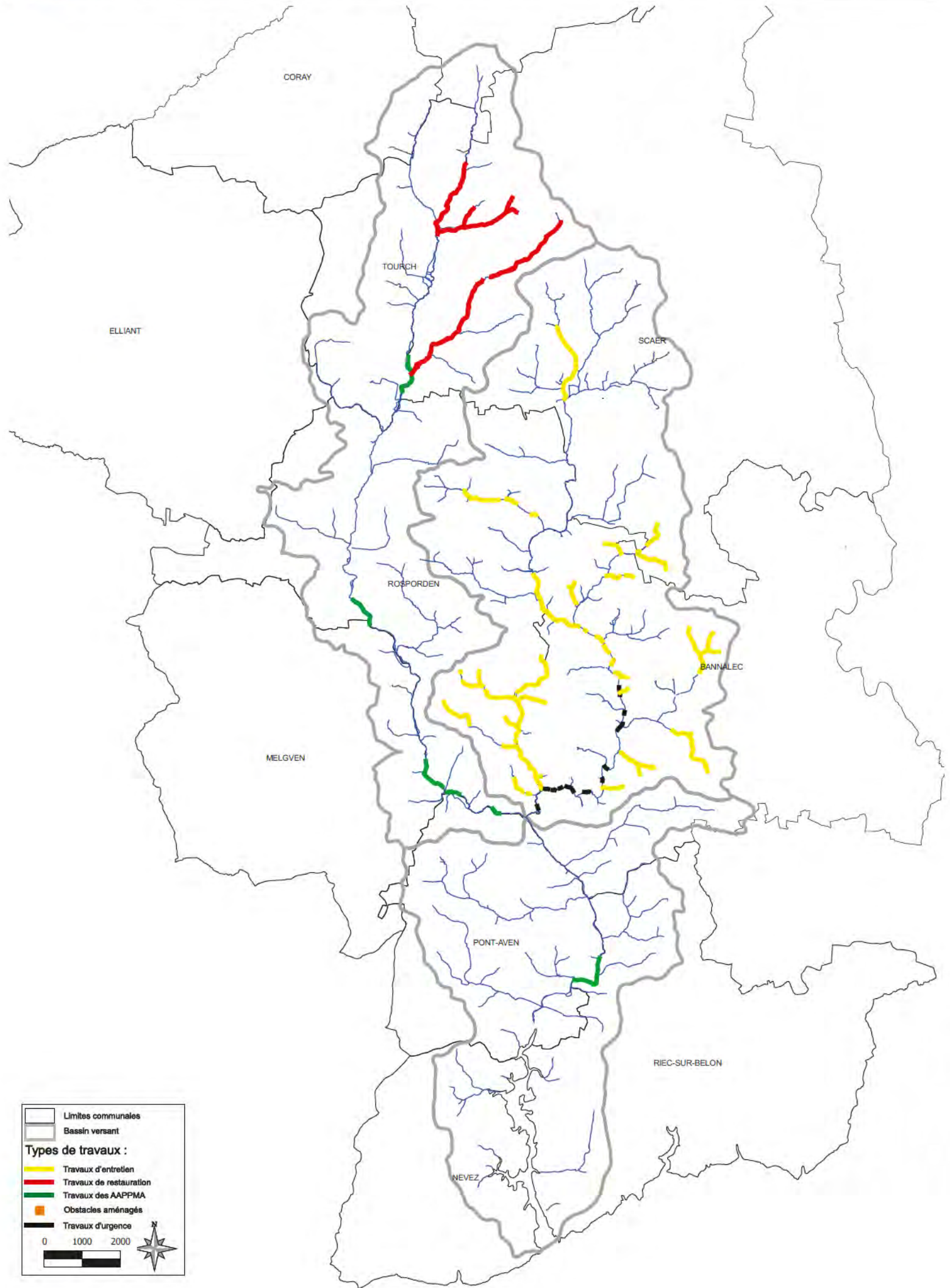
exposition de clichés sur cette rivière qu'il affectionne tant. Saluant son guide de toujours, Youenn Landrein, ce dernier,

absent, avait écrit quelques mots : « Ami de 40 ans, je me souviens du premier chantier AAPPMA en 1974. Le militant,

bénévole, bâtisseur, n'a eu de cesse de mettre en œuvre des chantiers (insertion, scolaires) pour clamer l'importance de protéger nos rivières. Il a su encadrer et, à force de certitudes, convaincre, au point de faire naître ce métier de technicien de rivières, toi l'autodidacte ».

### « Véritable homme de la nature »

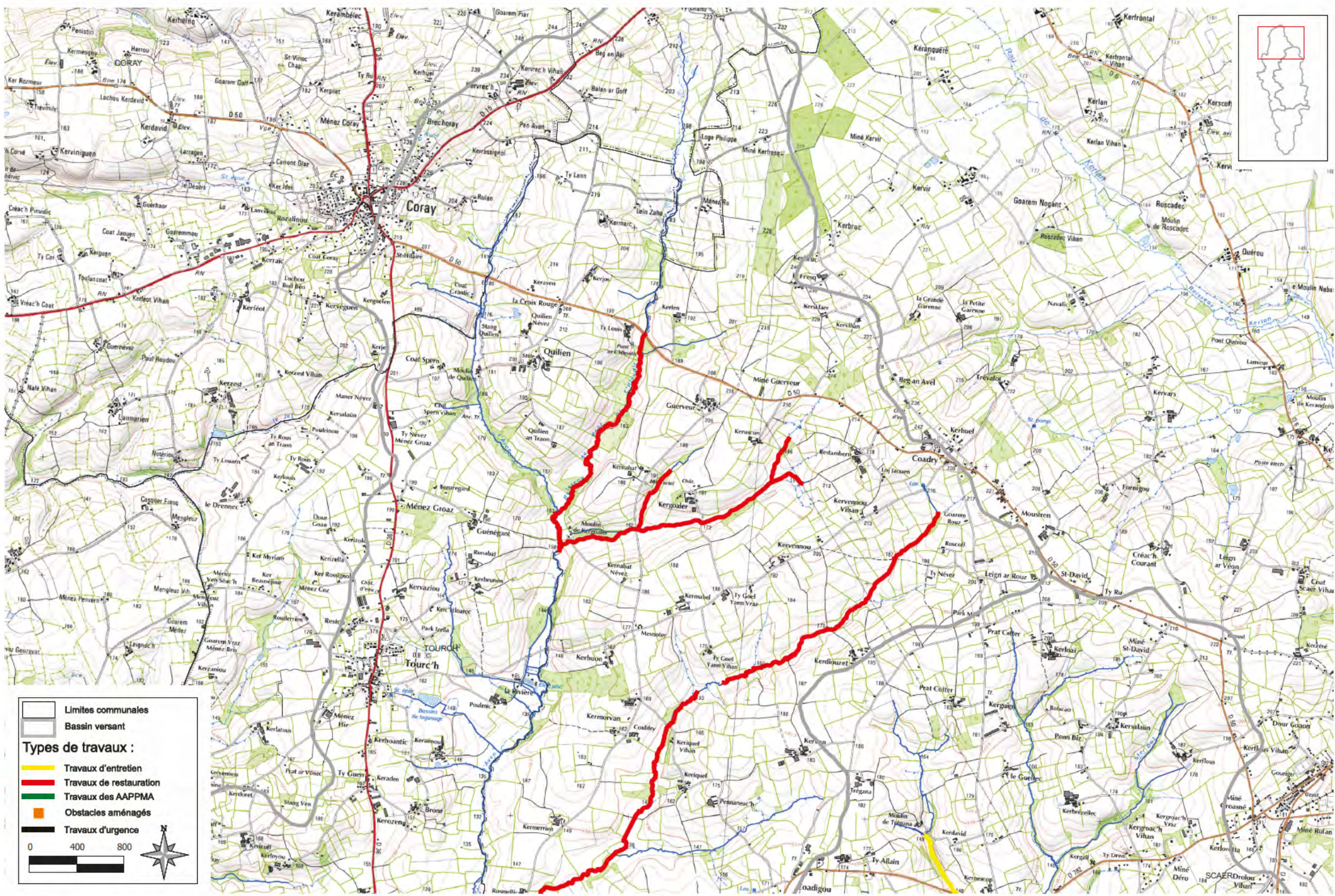
Et le directeur général des services de la Cocopaq, Jacques Bouyat, de compléter : « Véritable homme de la nature au sein de la Cocopaq, Gilbert Duigou en est un spécialiste, reconnu, apprécié et d'une grande pédagogie auprès des jeunes. Il termine un parcours exemplaire en réalisant un film pédagogique - Technicien de rivières, la sentinelle des cours d'eau -, une belle transmission d'un savoir. Tout l'écosystème et ceux qui travaillent pour lui te remercient ».



**Types de travaux :**

- Travaux d'entretien
- Travaux de restauration
- Travaux des AAPPMA
- Obstacles aménagés
- Travaux d'urgence

0 1000 2000



**Types de travaux :**

- Travaux d'entretien
- Travaux de restauration
- Travaux des AAPPMA
- Obstacles aménagés
- Travaux d'urgence

0 400 800